

04-05-2015 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance régulière tenue le 4 mai 2015, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle séance sont présents: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, les conseillers: Gilbert Gauvin, Roland St-Pierre, Langis Joubert, Normand St-Laurent et Réjean Hudon. Nous avons également la compagnie du conseil jeune et sa mairesse de l'école Ste-Marie de Sayabec.

Le conseiller Richard Fournier est absent.

Monsieur le maire et madame la mairesse déclarent la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 13 avril 2015
4. Lecture et adoption des comptes
5. Correspondance et information
 - a) N/A
6. Invitations
 - a) Assemblée générale annuelle 2015 - SADC
 - b) Réseau Biomasse forestière
 - c) Tournoi de golf bénéfique
Sclérose en plaques Vallée de La Matapédia
 - d) Fondation Richard Adams
7. Demandes de don et d'appui
 - a) Course à relais Sherbrooke-Amqui
 - b) Tournoi de golf – Sébastien Caron
8. Renouvellement du contrat de travail de Jessy Boulanger
9. Les Habitations St-Cléophas
10. Demande d'emploi d'été Canada - Camping
11. Chemin de St-Rémi
12. Inventaire et prix des entrepreneurs pour l'année 2015
13. Mandat à la MRC
Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
14. Marches extérieures de la salle communautaire
15. Champ d'épuration – plus de chauffage
16. Offre de service – Yvon Fournier
17. Achat des bacs bruns
18. Mandat au comité consultatif d'urbanisme
19. Maintien du financement de l'aménagement forestier
de la forêt privé du Bas-St-Laurent
20. Suivi de dossiers
21. Divers: a) b) c) d)
22. Questions de l'assemblée
23. Levée de la réunion

99-15

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Réjean Hudon, appuyé par Roland St-Pierre et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu mais il faut ajouter le point 4a qui est Conseil jeune et sa mairesse. Le point divers reste ouvert.

Au point 6c de l'ordre du jour, j'informe les membres du conseil et la population qu'ils sont invités à participer au Tournoi de golf bénéfice Sclérose en plaques Vallée de La Matapédia qui aura lieu le 28 juin prochain. Le conseil peut participer au tournoi ou faire un don. La demande est refusée.

Au point 6d de l'ordre du jour, j'informe les membres du conseil et la population qu'ils sont invités au souper bénéfice de la Fondation Richard Adams qui aura lieu le 4 juillet prochain sous la présidence d'honneur de Louis Champagne ainsi que le parrain de la rivière Matapédia Patrice L'Écuyer. Le conseil peut participer à l'événement ou faire un don. La demande est refusée.

Au point 7a de l'ordre du jour, j'informe les membres du conseil que pour une 3^{ième} année, les policiers de Sherbrooke feront la course à relais Sherbrooke-Amqui. Cet événement aura lieu du 28 au 30 mai prochain. Un don est demandé à la municipalité afin d'aider les enfants malades. La demande est refusée.

Au point 7b de l'ordre du jour, j'informe les membres du conseil que le comité organisateur du Tournoi de golf Sébastien Caron les invite à leur 8^{ième} édition qui aura lieu le 26 juin prochain, au Club de Golf Revermont d'Amqui. Il demande un appui financier par le biais d'une commandite de 100\$ incluant l'identification d'un trou de golf ainsi qu'un laissez-passer pour le souper. La demande est refusée.

102-15

Renouvellement du contrat de travail de Jessy Boulanger

Proposé par Réjean Hudon, appuyé par Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas renouvelle le contrat de travail de Madame Jessy Boulanger du 4 mai 2015 au 3 mai 2016. Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire et madame Katie St-Pierre, directrice générale sont autorisés à signer ledit contrat.

103-15

Les Habitations Logival inc.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie «Les Habitations Logival inc.» a été vendu le 16 avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux propriétaires sont Monsieur Jérôme Lavoie Voyer et Madame Karine Deschênes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilbert Gauvin, appuyé par Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que Les Habitations Logival inc. est dissout et que la municipalité n'a plus aucune responsabilité envers cette compagnie ainsi que les nouveaux propriétaires.

Au point 10 de l'ordre du jour, j'informe le conseil que la demande qui a été faite à Emploi d'été Canada afin d'avoir une subvention pour un étudiant qui aurait travaillé au camping a été refusé. Le conseil prendra de nouvelles dispositions.

104-15

Chemin de St-Rémi

CONSIDÉRANT QU'il y aura des retombées économiques potentielles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilbert Gauvin, appuyé par Langis Joubert et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas accepte de payer les frais d'adhésion à l'entente de la mise en place du Chemin de Saint-Rémi pour un montant de 1 000\$ plus les taxes applicables.

105-15 Inventaire et prix des entrepreneurs pour l'année 2015

Proposé par Roland St-Pierre, appuyé par Langis Joubert et résolu que le conseil municipal mandate la directrice générale à faire parvenir une lettre à tous les entrepreneurs de la municipalité et quelques entrepreneurs des environs pour avoir la liste de leurs machineries et les prix pour l'année 2015. Le prix du gravier à la tonne, chargé et brut sera également demandé.

106-15 Mandat à la MRC

Règlement sur prélèvement des eaux et leur protection

CONSIDÉRANT QUE des nouvelles dispositions du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2) est entrées en vigueur le 2 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE suite aux nouvelles dispositions, des modifications doivent être apportés aux règlements des municipalités locaux sur les permis et certificats afin que lesdites municipalités soient en mesure d'exiger les documents requis par le règlement provincial;

CONSIDÉRANT QUE le service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de La Matapédia a déposé une offre de service afin de faire les modifications audit règlement sur les permis et certificats;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Langis Joubert, appuyé par Réjean Hudon et résolu par le conseil municipal que l'offre de service de la MRC de la Matapédia est acceptée.

107-15 Marches extérieures de la salle communautaire

Proposé par Normand St-Laurent, appuyé par Langis Joubert et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que des bandes antidérapantes soient installées sur les marches extérieures de salle communautaire. Les surfaces sont de plus ou moins 24\$ pour une longueur de 60 pieds. La longueur totale des marches sera prise afin de faire l'achat du matériel nécessaire.

108-15 Champ d'épuration – plus de chauffage

CONSIDÉRANT QU'il n'y a plus de chauffage dans la bâtisse du champ d'épuration depuis plus d'un mois;

CONSIDÉRANT QU'il est obligatoire d'avoir du chauffage dans ladite bâtisse;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Réjean Hudon, appuyé par Roland St-Pierre et résolu que le conseil municipal mandate et autorise Jessy Boulanger à contacter un entrepreneur pour remettre le chauffage fonctionnel.

Au point 16 de l'ordre du jour, j'informe le conseil que monsieur Yvon Fournier a déposé une offre de service pour son marteau hydraulique et sa terrière hydraulique sur pelle. Le conseil demande à la directrice générale de l'ajouter à la liste d'entrepreneur pour avoir l'inventaire et le taux horaire pour l'année 2015.

109-15 Achat des bacs bruns

Proposé par Roland St-Pierre, appuyé par Gilbert Gauvin et résolu que la municipalité absorbera, à même le budget 2015, le coût de 1 256\$ pour l'achat de 170 bacs bruns.

110-15 Mandat au comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme est un comité conçu pour étudier et évaluer les demandes de dérogation mineure en fonction des conditions d'acceptation décrites au règlement numéro 167-04;

CONSIDÉRANT QUE le CCU est un comité qui recommande au conseil municipal l'acceptation ou le refus d'une dérogation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge que le CCU doit prendre une décision en fonction du règlement numéro 167-04 et agir au meilleur de sa connaissance;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Réjean Hudon, appuyé par Langis Joubert et résolu à l'unanimité que:

- 1) Le CCU à plein pouvoir sur la décision finale des demandes de dérogation mineure;
- 2) Le CCU doit déposer la décision de chaque demande de dérogation au conseil municipal telle que le décrit ledit règlement;
- 3) La municipalité doit quand même adopter une résolution pour que la demande de dérogation soit conforme au règlement;
- 4) Si tous les membres du conseil municipal présent à la réunion sont en désaccord avec la décision du CCU, la municipalité aura droit de changer ladite décision par résolution.

111-15 **Maintien du financement de l'aménagement forestier de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent**

CONSIDÉRANT QUE le secteur de la forêt et de l'industrie de l'aménagement forestier représente une part importante de l'activité économique du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la fin du Programme de création d'emplois en forêt a été annoncée par le Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Laurent Lessard;

CONSIDÉRANT QUE cette décision va se traduire par une coupure budgétaire de 5 M\$ et la perte de 200 emplois au Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE chaque dollar investi en rapportait six;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes à l'approche d'une nouvelle saison de travail pour les travailleurs forestiers;

CONSIDÉRANT QUE le financement actuel de la mise en valeur de la forêt privée au Bas-Saint-Laurent ne suffit pas à répondre aux besoins d'aménagement de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE les divers partenaires de la forêt privée au Bas-St-Laurent (Groupements forestiers, Conférence régionale des élus(es), Syndicat des producteurs forestiers, Agence de mise en valeur des forêts privées et industries) ont comme objectif de doubler la récolte de bois d'ici à trois ans;

CONSIDÉRANT QU'il est important de maximiser les investissements passés de la forêt privée.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Langis Joubert appuyé Gilbert Gauvin et résolu à l'unanimité que le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs maintienne le budget consacré à l'aménagement de la forêt privée au Bas-Saint-Laurent, au même niveau qu'en 2013.

112-15 **Ponceau rang 7**

Proposé par Réjean Hudon, appuyé par Gilbert Gauvin et résolu à l'unanimité qu'un ponceau soit réparer sur le rang 7. La réparation nécessaire est de creuser afin que le ponceau soit remis en place et remettre du gravier sur le ponceau d'une épaisseur de 2 pieds. Le conseil prévoit plus ou moins 6 voyages pour ces travaux. S'il s'avérait qu'il faut plus de gravier, les voyages supplémentaires seront pris à même le budget de voirie.

113-15

Nivelage des rangs

Proposé par Normand St-Laurent, appuyé par Gilbert Gauvin et résolu à l'unanimité que le nivelage des rangs soient fait cette semaine par monsieur Mario Turcotte, entrepreneur de Lac-au-Saumon, pour la route Melucq, une partie de la rue Principale (Hilaire Bérubé), le rang 6 ainsi que le rang 7. Le coût de la location pour la machinerie est 95\$/heure.

114-15

**Inspection et évaluation de travaux
(Dominique Perreault et Gina Poirier)**

Proposé par Normand St-Laurent, appuyé par Langis Joubert et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate et autorise Jessy Boulanger à faire l'inspection et l'évaluation des travaux, si nécessaires, sur le rue du Moulin devant Dominique Perreault ainsi que sur la rue Principale au terrain de Gina Poirrier devant Sébastien Dubé.

115-15

Levée de la séance

Proposé par Réjean Hudon que la séance soit levée à vingt heures quarante-cinq minutes (20h45).

Jean-Paul Bélanger

Maire

Katie St-Pierre

Directrice général et sec.-très.

**Je, Jean-Paul Bélanger, maire atteste que
la signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de toutes
les résolutions qu'il contient au sens de
l'article 142 (2) du Code municipal.**

